

CONTRIBUTIONS AUX MALADES

APPEL No 19

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er mai 1893.

Le rapport suivant donne le nombre de malades dans le mois écoulé et le montant dû par chaque sociétaire, faisant partie de la caisse des fonds de secours aux malades. Cette contribution est payable au trésorier, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois de juin prochain, 1893.

Malades No 91, 1 semaine à 2½ cts, 2½ cts. No 92, 3 semaines à 2½ cts, 8½ cts. No 93, 1 semaine à 3 cts, 3 cts. No 94, 5 semaines à 3 cts, 15 cts. No 95, 2 semaines à 2½ cts, 5½ cts.—Total \$0.35.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

Nombre de membres faisant partie des fonds de secours lors de l'application de chaque malade	Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie	Contributions hebdomadaires 250 à 300, 30 cts. 300 à 400, 2½ cts.		Montants que chaque membre doit payer	Montants payés aux malades	Montants payables aux visiteurs	Total
								cts	\$				
385	91	Alphonse Bouchard	30 Bélair	B. P.	Dr. G. Matte	Abscès	1	cts	\$	cts	\$	cts	\$
385	92	Liboire Godin	199 St-Olivier	B. P.	Dr. R. Paquin	Diarrhée	3	2½	0 00	0 00	1 00	1 00	1 00
280	93	J-B Havard	85 Boisseau	B. P.	Dr. J.-A. Marcoux	Rhumat. articulaire	1	3	3	6 00	1 00	1 00	1 00
280	94	Célestin Gilbert	48 Hermine	B. P.	Dr. C. Elliott	Abscès à l'épaule	5	3	15	30 00	1 25	1 25	31 25
385	95	L.-H. Noreau	4 St-Augustin	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Influenza	2	2½	6½	12 00	1 25	1 25	13 25
									34½	72 00	6 00	78 00	78 00

Pour avoir droit aux secours, il faut que toutes les contributions soient payées, y compris celles du mois pendant lequel on fait application, et cela le ou avant le jour de la première séance de chaque mois. Il faut faire son application d'après la formule R qui se trouve à la page 50 des règlements, et l'adresser au président.

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

APPEL No 20

Québec, 1er mai 1893.

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre de décès et le montant dû par chaque sociétaire. Cette contribution est payable au trésorier où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois de juin prochain, 1893.

Décès No. 19—\$1.00.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Résidence	Profession	Où enregistré	Date de l'admission	Date du décès	Age	Cause du décès	Contribution
19	Zéphirin Robitaille	62 St-François	Mécanicien	B P	17 septembre 1889	8 avril 1893	35	Inflam. de poumons	\$1.00